

DÉLIBÉRATION n° 2025-12-13-11

Le conseil d'administration, en sa séance du 13/12/2025,
sous la présidence de Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n°2017/12/16-2 du conseil d'administration en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE ;

Vu les propositions de la commission FSDIE réunie les 18 et 19 novembre 2025 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Attributions du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – Volet « projets » et volet « social » - Année 2025-2026

Le conseil d'administration approuve l'attribution de crédits budgétaires de 62 000 € au titre du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) proposée par la commission FSDIE et répartie de la manière suivante :

- 30% d'aide allouée pour le volet social, soit 18 600 € ;
- 70% d'aide allouée pour le volet projets, soit 43 400€.

Une note relative à la répartition des crédits est annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 13/12/2025



Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **16/12/2025**

DFE – Pôle Vie Etudiante
Eléments de présentation du FSDIE 2025-2026
Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

Textes :

- Circulaire DGESIP n° 2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes défini le FSDIE,
- Règlement du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes de l'établissement approuvé le 16 décembre 2017 en conseil d'administration

Définition, mise en œuvre :

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un fonds créé en 2001, il est financé par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) acquittée par les étudiants lors de leur inscription.

Il a vocation à permettre le financement de projets portés par les associations étudiantes « FSDIE Projets ou associations » pour 70% du montant disponible. Il constitue également une aide sociale aux étudiants en difficulté « FSDIE social » pour 30 % du montant disponible.

Chaque année Sciences Po Aix lance une campagne permettant ainsi à tous les étudiants de soumettre une demande formelle de financement, via un dossier, de demande de fonds social ou de demande de fonds pour soutien de projets associatifs.

Deux commissions constituées de représentants de l'administration, de représentants étudiants et de l'assistante sociale du Crous pour la commission en charge de l'examen des dossiers sociaux, se réunissent et proposent les attributions.

Le conseil d'administration de l'établissement doit approuver, chaque année, ces attributions.

Destination du FSDIE en 2025-2026 :

Le montant des fonds alloués pour 2025-2026 au FSDIE est de 62 000 euros.

La commission déterminant les attributions du FSDIE social s'est tenue le 18 novembre 2025 et celle déterminant les attributions aux projets associatifs le 19 novembre.

➤ **Le FSDIE social**

Orientés par le pôle vie étudiante vers l'assistante sociale du Crous tout étudiant en difficulté de l'établissement est reçu et aidé pour constituer son dossier de demande d'aide et également informé de toutes les éventuelles aides complémentaires dont il pourrait bénéficier en fonction de la nature et du degré de difficulté rencontrées. La commission en charge de l'examen des dossiers se prononce sur chaque dossier sur la base des propositions d'attributions faites par l'assistante sociale. Chaque dossier anonymisé est ainsi étudié.

Pour 2025-2026, 18 dossiers ont été examinés. Excepté un dossier tous les dossiers examinés étaient des dossiers d'étudiants boursiers.

- Montant de l'aide proposée pour l'ensemble des dossiers : 16 050 €
- **Montant de l'aide allouée** après étude des dossiers : 18 600 €

➤ **LE FSDIE projets** Sciences Po Aix regroupe plus d'une quarantaine d'associations étudiantes aux thématiques les plus diverses : académiques, politiques, sociétales, humanitaires, sportives, artistiques ou culturelles. Leur objectif est de permettre aux étudiants de se rencontrer, de communiquer et de partager un intérêt commun, qu'il soit dans la ligne directe des enseignements de Sciences Po ou beaucoup plus insolite.

Les associations les plus importantes en nombre d'adhérents comprennent des clubs et au total ce sont 53 entités qui participent activement à la vie étudiante. Les demandes des clubs sont incluses dans les dossiers de demande des associations auxquelles ils sont rattachés (Bureau Des Medias, Bureau Des Sports, Bureau Des Arts...) ce qui explique que la commission a eu 25 dossiers à examiner cette année.

- Montant total des projets proposés par les associations : 493 093 €
- Montant total de l'aide demandée : 135 772 €

Les associations étudiantes de Sciences Po Aix sont très dynamiques, très vigilantes sur l'organisation d'événements festifs et portent une attention particulière à la lutte contre les VSS et sur toutes les formes de discrimination.

La commission a étudié les dossiers sur la base des critères d'attribution définis dans le règlement intérieur du FSDIE : projets contribuant à l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'établissement, à l'animation et au développement de la vie sociale et culturelle étudiante touchant le plus grand nombre d'étudiants et comprenant des sources de financement diversifiées.

Une attention particulière a aussi été portée aux éventuels reliquats dont disposent les associations.

Pour cette année il est à noter la création d'une nouvelle association (Café Diplo) ainsi que la demande de contribution exceptionnelle de 8000 euros faite par l'association Agoras (Association Générale d'Organisation des Rencontres Artistiques des Sciences po) pour l'organisation du festival Artefact ayant pour mission de promouvoir l'art, la culture et leur diffusion au sein du réseau Sciences Po.

Cette année, Sciences Po Aix est organisateur de la 7^{ème} édition de ce festival qui se déroulera du 7 au 8 février 2026 dans la ville d'Avignon du fait des infrastructures adaptées à l'organisation. Il rassemblera plus de 550 étudiants qui assisteront aux représentations de leurs pairs et performeront dans une grande variété de disciplines (Danse, impro danse, théâtre, impro théâtre, musique, éloquence, mode, cinéma, poésie, photographie, rap, arts plastiques, création électronique, acapella).

Pour l'ensemble des dossiers examinés et en approuvant cette demande exceptionnelle la commission propose un **Montant total d'aide de 43 400 €**